



## Table des matières

|   |     |
|---|-----|
| Énoncé de VISION du CSRQNA  | 3   |
| Table des 2/3   | 4   |
| Abréviations  | 5   |
| Comité de Service Régional du Québec de Narcotiques Anonymes (C.S.R.Q.N.A.) |     |
| 1.1. Définition du C.S.R.Q.N.A.   | 6   |
| 1.2. Buts du C.S.R.Q.N.A.   | 6   |
| 1.3. Fonctions du C.S.R.Q.N.A.  | 6   |
| 1.4. Participants du C.S.R.Q.N.A.   | 7   |
| 1.5. Composition de l'assemblée régionale                                   | 7   |
| PROCÉDURES D'ÉLECTIONS  |     |
| 2.1. Tenue des élections  | 8   |
| 2.2. Mises en candidature   | 8   |
| 2.3. Objections   | 8   |
| 2.4. Présentation des candidats   | 9   |
| 2.5. Vote   | 9   |
| 2.6. Démission  | 9   |
| 2.7. Moratoire  | 9   |
| PRIORITÉS FINANCIÈRES   |     |
| 3.1. Priorités financières  | -10 |
| 3.2. Frais de représentation  | -10 |
| 3.2.1. Frais de déplacement   | -10 |
| 3.2.2. Frais d'hébergement  | -10 |
| 3.2.3. Frais de subsistance   | -10 |
| 3.3. Représentation du C.S.R.Q.N.A.   | -11 |
| 3.4. Sous-comités régionaux   | -11 |
| 3.5. Réserve prudente   | -11 |
| 3.6. Contribution   | -11 |
| RELATION AVEC L'ARGENT  |     |
| 4.1-10 Relation avec l'argent   | -12 |
| Formulaire de Demande de Remboursement (à photocopier)                      | -13 |



## Énoncé de vision du Comité de Service de la Région du Québec de Narcotiques Anonymes :

### Notre vision :

Que tous les dépendants de la Région du Québec, où qu'ils se trouvent et peu importe leurs caractéristiques, aient accès à notre message d'espoir et de rétablissement.

Que Narcotiques Anonymes soit reconnu dans la communauté québécoise comme une ressource de premier plan, c'est pourquoi nous travaillons sans relâche à l'atteinte du but primordial de notre Fraternité, en collaboration étroite et permanente avec tous les comités de services locaux, les sous-comités ainsi que les différents intervenants sociaux.

Nous mettons l'emphase sur la communication, pour que tous les membres de Narcotiques Anonymes de la Région du Québec soient informés de l'existence et de l'importance de notre structure de service, afin qu'ils puissent en bénéficier et avoir l'opportunité d'y servir. Nous nous efforçons qu'il y règne une atmosphère conviviale, qui reflète la maturité et l'unité de notre Fraternité, constamment animée par les principes d'honnêteté, d'ouverture d'esprit et de bonne volonté.

**Les efforts du Comité de Service de la Région du Québec de Narcotiques Anonymes sont l'expression de notre conscience de groupe, le reflet de nos aspirations les plus élevées, inspirés par une Puissance supérieure aimante.**



## The Quebec Regional Service Committee of Narcotics Anonymous' Vision statement

### Our vision:

That every addict in the Quebec Region, wherever they are and regardless of their situation, has access to our message of hope and recovery.

That Narcotics Anonymous is recognized in Quebec society as a primary resource in the treatment of addiction. To this end, we work tirelessly to carry our Fellowships message that freedom from active addiction is possible in Narcotics Anonymous and we engage in close and enduring collaboration with NA Area Service Committees and Sub-Committees as well as with those working within the varied social services.

We emphasize communication so that all members of Narcotics Anonymous in the Quebec Region are informed about NA's service structure, and of its importance, so they may benefit from it and have the opportunity to be of service to it. We strive for a friendly atmosphere, which reflects the maturity and unity of our Fellowship, constantly enlivened by the principles of honesty, open-mindedness and willingness.

**The efforts of the Quebec Regional Service Committee of Narcotics Anonymous are the expression of our group conscience. They are a reflection of our highest aspirations and are inspired by a loving Higher Power.**



## Table des 2/3

| Votes | 2/3 |
|-------|-----|
| 1     | 1   |
| 2     | 2   |
| 3     | 2   |
| 4     | 3   |
| 5     | 4   |
| 6     | 4   |
| 7     | 5   |
| 8     | 6   |
| 9     | 6   |
| 10    | 7   |
| 11    | 8   |
| 12    | 8   |
| 13    | 9   |
| 14    | 10  |
| 15    | 10  |
| 16    | 11  |
| 17    | 12  |
| 18    | 12  |
| 19    | 13  |
| 20    | 14  |
| 21    | 14  |
| 22    | 15  |
| 23    | 16  |
| 24    | 16  |
| 25    | 17  |

| Votes | 2/3 |
|-------|-----|
| 26    | 18  |
| 27    | 18  |
| 28    | 19  |
| 29    | 20  |
| 30    | 20  |
| 31    | 21  |
| 32    | 22  |
| 33    | 22  |
| 34    | 23  |
| 35    | 24  |
| 36    | 24  |
| 37    | 25  |
| 38    | 26  |
| 39    | 26  |
| 40    | 27  |
| 41    | 28  |
| 42    | 28  |
| 43    | 29  |
| 44    | 30  |
| 45    | 30  |
| 46    | 31  |
| 47    | 32  |
| 48    | 32  |
| 49    | 33  |
| 50    | 34  |

| Votes | 2/3 |
|-------|-----|
| 51    | 34  |
| 52    | 35  |
| 53    | 36  |
| 54    | 36  |
| 55    | 37  |
| 56    | 38  |
| 57    | 38  |
| 58    | 39  |
| 59    | 40  |
| 60    | 40  |
| 61    | 41  |
| 62    | 42  |
| 63    | 42  |
| 64    | 43  |
| 65    | 44  |
| 66    | 44  |
| 67    | 45  |
| 68    | 46  |
| 69    | 46  |
| 70    | 47  |
| 71    | 48  |
| 72    | 48  |
| 73    | 49  |
| 74    | 50  |
| 75    | 50  |

| Votes | 2/3 |
|-------|-----|
| 76    | 51  |
| 77    | 52  |
| 78    | 52  |
| 79    | 53  |
| 80    | 54  |
| 81    | 54  |
| 82    | 55  |
| 83    | 56  |
| 84    | 56  |
| 85    | 57  |
| 86    | 58  |
| 87    | 58  |
| 88    | 59  |
| 89    | 60  |
| 90    | 60  |
| 91    | 61  |
| 92    | 62  |
| 93    | 62  |
| 94    | 63  |
| 95    | 64  |
| 96    | 64  |
| 97    | 65  |
| 98    | 66  |
| 99    | 66  |
| 100   | 67  |

## ABRÉVIATIONS

|              |  |
|--------------|--|
| C.S.R.Q.N.A. | Comité de service régional du Québec de Narcotiques Anonymes |
| A.A.A.       | Appel à l'aide   |
| A.C.N.A.     | Assemblée Canadienne de Narcotiques Anonymes                 |
| C.E.         | Comité exécutif  |
| C.J.N.A.     | Congrès des jeunes de Narcotiques Anonymes                   |
| C.R.Q.N.A.   | Congrès régional du Québec de Narcotiques Anonymes           |
| C.S.L.       | Comité de services locaux                                    |
| D.R.         | Délégué régional   |
| E.D.M.       | Conférence européenne  |
| M.C.R.       | Membre du comité régional                                    |
| N.A.         | Narcotiques Anonymes   |
| R.S.G.       | Représentant de services des groupes                         |
| R.I.N.A.     | Radio Internet de Narcotiques Anonymes                       |
| S.C.R.R.P.   | Sous comité régional des relations publiques                 |
| S.C.R.R.T.   | Sous comité régional révision et traduction                  |
| W.S.C.       | Conférence des services mondiaux                             |
| W.S.O.       | World Service Office   |

# LIGNES DE CONDUITE DU COMITÉ DE SERVICE RÉGIONAL DU QUÉBEC DE NARCOTIQUES ANONYMES

## 1 COMITÉ DE SERVICE RÉGIONAL DU QUÉBEC DE NARCOTIQUES ANONYMES (C.S.R.Q.N.A.)

### 1.1. Définition du C.S.R.Q.N.A.

Ce comité sera connu sous le nom de Comité de Service Régional du Québec de Narcotiques Anonymes (C.S.R.Q.N.A.). La Région est délimitée par les frontières des Comités de services locaux (C.S.L.) membres, soit :

Abitibi  
Centre de la Mauricie  
E.A.N.A.  
Estrie  
Montréal  
Ouest de l'Île de Montréal  
Outaouais  
Pays d'en Haut  
Rive-Nord  
Rive-Sud  
Sud-Ouest  
Trois-Rivières  
Yamaska

### 1.2. Buts du C.S.R.Q.N.A.

**1.2.1.** Le comité de service régional (C.S.R.) sert de lien entre les comités de services locaux (C.S.L.) et Narcotiques Anonymes (N.A.) dans son ensemble. Notre but est de favoriser l'unité dans la Fraternité, à l'intérieur de la Région. Nous nous réunissons pour travailler sur les projets pertinents à notre bien-être commun et à notre but primordial :

*Transmettre le message de rétablissement aux dépendants qui souffrent encore.*

Nous existons pour répondre aux besoins de nos comités de services locaux (C.S.L.); pour refléter les douze traditions dans toutes nos fonctions et encourager la croissance de la Fraternité N.A., dont l'objectif est... de mettre le rétablissement à la portée de tous les dépendants.

*Texte de base, page IX*

### 1.3. Fonctions du C.S.R.Q.N.A.

Le comité de service régional doit :

**1.3.1.** Tenir une assemblée à tous les deux mois ou selon les besoins;

**1.3.2.** Dresser les procès-verbaux des assemblées et les distribuer aux participants;

**1.3.3.** Maintenir une adresse postale;

**1.3.4.** Pour avoir accès à l'édifice dans lequel est situé le local régional, chaque membre étant impliqué à un poste (sous-comité ou C.E. régional) pourra détenir une clé en faisant la demande soit au coordonnateur du sous-comité dans lequel il est impliqué ou au trésorier régional pour les membres du C.E.;

- 1.3.5.** Le BBQ (sans bonbonne), propriété du C.S.R.Q.N.A. sera rangé au local régional et son calendrier d'utilisation sera coordonné par le secrétaire régional;
- 1.3.6.** Maintenir un ou des comptes bancaire(s);
- 1.3.7.** Contribuer à la Conférence des Services Mondiaux (W.S.C.) et servir de lien avec les différents services dispensés par la Fraternité de Narcotiques Anonymes;
- 1.3.8.** S'assurer du bon fonctionnement des sous-comités existants et former, au besoin, des sous-comités Ad hoc;
- 1.3.9.** Assumer, en collaboration avec les autres régions francophones du monde, le leadership afin de mettre en place un mécanisme efficace dans le but d'améliorer le processus de traduction et d'édition de la littérature N.A. de langue française et d'acquérir une autonomie dans ce domaine face au W.S.T.C. (Comité de Traduction des Services Mondiaux);
- 1.3.10.** Maintenir un contrat d'assurance responsabilité civile en vigueur couvrant toutes les activités du C.S.R.Q.N.A. et ses membres;
- 1.3.11.** Barème de contribution aux assurances :  
Groupe : 10.00 \$ sur une base volontaire de responsabilisation;  
C.S.L. : 100.00 \$ coût fixe incluant les réunions de services et les activités autres que les congrès et les campings;  
Camping : 250.00 \$;  
Congrès : 250.00 \$;
- 1.3.12.** Une copie du certificat d'assurance devra être disponible pour les C.S.L.;
- 1.3.13.** La période couverte par la contribution aux assurances sera de janvier à décembre de chaque année.

#### **1.4. Participants du C.S.R.Q.N.A.**

Tous les participants devraient avoir :

- Le désir de servir;
- De l'expérience dans le service de Narcotiques Anonymes;
- La connaissance des Douze étapes et des Douze traditions de Narcotiques Anonymes;
- La disponibilité et les habilités nécessaires pour bien accomplir leurs tâches;
- Conscience qu'il est préférable de ne servir qu'à un seul niveau de service à la fois.

#### **1.5. Composition de l'assemblée régionale**

- 1.5.1.** L'assemblée du Comité de Service Régional du Québec de Narcotiques Anonymes comprend :
- Tous les participants du C.S.R.Q.N.A. : les M.C.R. et leurs adjoints, les membres du C.E., les coordonnateurs des sous-comités et leurs adjoints réunis autour de la table régionale;
  - Le représentant de la région Le Nordet qui est admis à la table;
  - Des représentants dûment mandatés par un comité ou conseil de service de Narcotiques Anonymes de l'extérieur de la région.

## **2. PROCÉDURES D'ÉLECTIONS**

## **2.1. Tenue des élections**

- 2.1.1.** L'élection des membres du C.E. du C.S.R.Q.N.A. se tient annuellement, lors de la réunion de l'assemblée régionale du mois de novembre;
- 2.1.2.** L'élection des membres officiers des sous-comités du C.S.R.Q.N.A. à voter à la table régionale se tient annuellement, lors de la réunion de l'assemblée régionale du mois de septembre;
- 2.1.3.** Advenant que des postes au C.E. ne soient pas comblés lors de cette élection, ou que des postes du C.E. deviennent vacants en cours de mandat, une élection aura lieu pour ce ou ces postes à la réunion suivante;
- 2.1.4.** Tout poste d'officier arrivant à terme de mandat, ou laissé vacant en cours de mandat, devra être annoncé à au moins une réunion de chacun des C.S.L. membres du C.S.R.Q.N.A. avant qu'on puisse tenir une élection à ce ou ces poste(s) à la réunion de l'assemblée régionale suivant l'annonce des postes à pourvoir;
- 2.1.5.** L'élection des membres du C.E. de C.R.Q.N.A. aura lieu à la réunion régionale de septembre selon le mode d'élections défini par la région et les postes de responsables et adjoints seront comblés à leurs réunions de sous-comité selon le mode défini par leurs lignes de conduite;
- 2.1.6.** L'élection des membres du C.E. de C.J.N.A. aura lieu à la réunion régionale de mars et les postes de responsables et d'adjoints seront comblés à leurs réunions de sous-comité selon le mode défini par leurs lignes de conduite;
- 2.1.7.** Pour les congrès régionaux, les postes laissés vacants en cours de mandat, sauf les postes de C.E., seront comblés par le sous-comité selon leurs lignes de conduite;
- 2.1.8.** La personne qui demande l'appui de la région pour une nomination éventuelle à une autre instance de service (l'endossement de la région, face à sa nomination éventuelle lors d'une élection dans un sous-comité mondial,) doit être présente à la réunion régionale lors du vote d'appui (d'endossement).

## **2.2. Mises en candidature**

- 2.2.1.** Tous les officiers de la région et de ses sous-comités seront élus pour un mandat d'un an renouvelable, 2 ans pour les délégués régionaux, sans égard au nombre de mandats consécutifs;
- 2.2.2.** Tout membre de l'assemblée du C.S.R.Q.N.A. peut présenter autant de candidats qu'il le désire;
- 2.2.3.** Un non-participant peut présenter sa candidature mais ne peut pas proposer de candidat;
- 2.2.4.** Toute candidature doit nécessairement être appuyée par un participant de l'assemblée régionale pour être recevable;
- 2.2.5.** Le secrétaire prend note des mises en candidature dans l'ordre où elles sont faites jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de proposition;
- 2.2.6.** Les candidats doivent être présents au moment de leur mise en candidature;
- 2.2.7.** Lorsque demandé, le secrétaire procède à la lecture de la définition de tâche du poste à pourvoir;
- 2.2.8.** Le coordonnateur demande alors à chacun des candidats, s'il accepte d'être mis en candidature en commençant par le dernier et en poursuivant dans l'ordre inverse des mises en candidature jusqu'au premier candidat proposé.

## **2.3. Objections**

- 2.3.1.** Tout participant de l'assemblée régionale ayant de sérieuses objections à une candidature peut prendre la parole pour exposer ses objections. Cette procédure ne pourra être mise en branle que lorsque toutes les candidatures auront été reçues;
- 2.3.2.** Une majorité des deux tiers (2/3) est requise sur un vote de rejet d'une candidature suite à la présentation de sérieuses objections d'un participant.

## **2.4. Présentation des candidats**

- 2.4.1.** Une fois complété le processus de mise en candidature, les candidats sont invités à se présenter à l'assemblée régionale, dans l'ordre inverse de leur mise en candidature, en faisant part de leurs antécédents de service, leurs aptitudes et leurs intérêts;
- 2.4.2.** Une période de questions suivra au cours de laquelle les participants de l'assemblée régionale pourront interroger les candidats ou formuler des objections.

## **2.5. Vote**

- 2.5.1.** Les élections se font par un vote secret à moins que ne soit adoptée une proposition pour le recours à un autre mode de scrutin;
- 2.5.2.** Afin de s'assurer que ce soit la conscience de groupe et non pas l'opinion de groupe qui s'exprime une majorité des deux tiers (2/3) des votes sera requise pour qu'un candidat soit élu;
- 2.5.3.** Le vote sera repris jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un seul candidat ou que le poste soit comblé par un candidat ayant obtenu les deux tiers (2/3) des votes. Le candidat ayant recueilli le moins de votes sera exclu du deuxième tour de scrutin si nécessaire, et ainsi de suite jusqu'à l'élection d'un candidat ou l'élimination de tous;
- 2.5.4.** Seules les mises en candidature et le nom de la personne élue seront inscrits au procès-verbal. Aucun compte des votes ne sera publié.

## **2.6. Démission**

- 2.6.1.** Toute démission d'un officier du C.S.R.Q.N.A. devrait être faite par écrit au coordonnateur;
- 2.6.2.** Un officier régional qui fait défaut de participer à une réunion de l'assemblée du C.S.R.Q.N.A., sans raison valable, sera démis de ses fonctions;
- 2.6.3.** Toute rechute d'un officier régional en cours de mandat entraîne qu'il est démis automatiquement de ses fonctions;
- 2.6.4.** Tout manquement grave d'un officier régional dans l'exercice de ses fonctions entraîne sa démission, sur vote de l'assemblée régionale;
- 2.6.5.** Tout bris des traditions ou abus de confiance de la part d'un officier du C.S.R.Q.N.A. entraîne sa démission.

## **2.7. Moratoire**

- 2.7.1.** Un moratoire de six mois sera exigé pour tout officier régional démissionnaire avant qu'il puisse se présenter comme candidat à un poste d'officier du C.S.R.Q.N.A.;
- 2.7.2.** Un moratoire d'un an sera imposé à tout officier de la région démis de son poste avant qu'il ne puisse se présenter comme candidat à un autre poste d'officier régional;
- 2.7.3.** Tout membre qui doit de l'argent à la table régionale ne pourra se présenter à un poste à la table régionale ou à un sous-comité régional avant que sa dette soit payée.

## **3. PRIORITÉS FINANCIÈRES**

- 3.1.** Les priorités financières du CSRQNA sont les suivantes, suivant leur ordre d'importance :

- Dépenses fixes (loyer, électricité, téléphone, etc.)
- Frais de représentation aux réunions du CSRQNA
- Représentation du CSRQNA par les Délégués régionaux
- Demandes financières faites par les sous-comités régionaux lors de leurs prévisions budgétaires en novembre de chaque année et approuvées par le CSRQNA
- Autres demandes financières soumises lors des réunions régionales ou entre deux réunions régionales, à être approuvées par le C.E. régional, en fonction de :
  - L'urgence de la situation
  - Lien de la demande par rapport aux objectifs du sous-comité
  - Présence de d'autres sous-comités au même évènement
  - Somme d'argent en jeu

### 3.2. Frais de représentation

**3.2.1. Frais de déplacement** : Les frais de déplacement, pour un participant de la table régionale, y compris les M.C.R., seront remboursés conformément au coût payé par le participant selon le barème suivant :

| Coût de l'essence            | Remboursement |
|------------------------------|---------------|
| Entre 0.00\$ et 1.00\$/litre | 0,20\$/km     |
| Entre 1.01\$ et 1.20\$/litre | 0.25\$/km     |
| Entre 1.21\$ et 1.40\$/litre | 0.30\$/km     |
| 1.41\$/litre et plus         | 0.35\$/km     |

ou selon le montant payé pour le transport en commun.

**3.2.2. Frais d'hébergement** : Les frais d'hébergement pourront être payés à un participant de la table régionale dans le cadre d'une réunion régionale ou aux officiers dans l'exercice de leurs fonctions (dans ce cas, la demande devra être soumise à la table d'une réunion régionale précédent l'évènement ou au comité exécutif régional si le délai ne le permet pas). Deux nuitées seront remboursables à celui qui doit voyager à plus de deux cent cinquante (250) kilomètres « aller simple » et une nuitée lorsque le participant doit voyager à plus de cent cinquante (150) kilomètres « aller simple ». L'occupation double est encouragée lorsque possible.

**3.2.3. Frais de subsistance** : Le C.S.R.Q.N.A. défrayera les dépenses de nourriture des officiers dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'aux participants, dans le cadre d'une réunion régionale qui en font la demande. Les frais accordés seraient d'un maximum de huit (8.00 \$) dollars pour le déjeuner, douze (12.00 \$) dollars pour le dîner et quinze (15.00\$) dollars pour le souper. Le déjeuner du samedi ainsi que le souper du dimanche pourront être remboursés (sur demande) à un participant si le lieu de la réunion régionale est à plus de 150 kilomètres (aller simple);

**3.2.4.** Toute demande de remboursement devra être complétée sur un formulaire fourni à cet effet. Toute demande de remboursement devra être faite sur le formulaire prévu à cet effet. Étant donné les exigences des gouvernements pour le remboursement des taxes, les factures justificatives devront être jointes à la demande sous réserve que dans certains cas les montants facturés pourraient être plus élevés que le montant des pièces justificatives (notamment pour les pourboires, cantines et machines distributrices). Le C.S.R.Q.N.A. se réserve le droit de refuser un remboursement dans un cas où des dépenses sembleraient injustifiées.

**3.2.5.** Compte tenu de la grande distance séparant le C.S.L. de l'Abitibi-Témiscamingue du lieu de la réunion du C.S.R.Q.N.A. la région défrayera, si le M.C.R. est dans l'incapacité de se voyager par automobile, le billet d'avion au M.C.R. pour sa participation aux réunions du C.S.R.Q.N.A. De plus, les mêmes frais seront défrayés pour la participation du M.C.R. adjoint à trois réunions par année si celui-ci est dans l'incapacité de se voyager autrement;

**3.2.6.** Étant donné l'importance de la représentation de chaque C.S.L. aux réunions régionales, le comité de service régional pourra défrayer, si approuvé lors du rapport du trésorier, les frais du représentant d'un C.S.L. qui serait dans l'incapacité de le faire.

### 3.3. Représentation du C.S.R.Q.N.A

**3.3.1.** La représentation de notre région est très importante;

**3.3.2.** Notre représentation sera considérée comme prioritaire pour :

- Conférence de Services Mondiaux (D.R. et adjoint ou 2<sup>e</sup> adjoint);
- Ateliers mondiaux (D.R. et adjoint ou 2<sup>e</sup> adjoint si nécessaire);
- Réunions du Nordet (D.R. et adjoint ou 2<sup>e</sup> adjoint si nécessaire);
- Abitibi-Témiscamingue
- Assemblée Canadienne

**3.3.3.** Les frais de représentation à l'extérieur de notre région couvriront le déplacement, les frais de subsistance (per diem de 50.00 \$ US. par personne) et l'hébergement sur le site de la réunion. (minimum de deux par chambre, à moins de force majeure).

Pour la Conférence Mondiale, les montants accordés pour le D.R. adjoint (ou 2<sup>e</sup> D.R. adjoint) seront au pair avec les sommes accordées par le WSO pour le D.R.

Toute demande de remboursement devra être faite sur le formulaire prévu à cet effet. Étant donné les exigences des gouvernements pour le remboursement des taxes, les factures justificatives devront être jointes à la demande sous réserve que dans certains cas les montants facturés pourraient être plus élevés que le montant des pièces justificatives (notamment pour les pourboires, cantines et machines distributrices). Le C.S.R.Q.N.A. se réserve le droit de refuser un remboursement dans un cas où des dépenses sembleraient injustifiées.

### **3.4. Sous-comités régionaux**

**3.4.1.** Les frais reconnus de tous les comités régionaux sont les suivants :

- Dépenses payées par la petite caisse;
- Les frais d'opération;
- Les frais générant des revenus;
- Transport et hébergement lorsque les projets de déplacement ont été approuvés par le C.S.R.Q.N.A. Dans l'impossibilité de le faire approuver par le CSRQNA, le projet devra être approuvé par le C.E. régional;
- Les frais de déplacement pour les officiers régionaux dans l'exercice de leur mandat selon la grille mentionnée en début de section.

**3.4.2.** Frais d'opération : Frais requis par un comité régional afin d'assurer le fonctionnement du sous-comité. Ce montant lui sera alloué et sera établi pour une période de un an. Toutes les dépenses excédant ce montant devront être approuvées par le C.S.R.Q.N.A.;

**3.4.3.** Petite caisse : Une petite caisse sert à couvrir les dépenses administratives d'un sous-comité ou d'un officier (timbres, enveloppes, photocopies, interurbains etc.).

Le montant de la petite caisse est établi une fois par année. La petite caisse est reconstituée sur présentation de reçus officiels au trésorier;

**3.4.4.** Les frais générant des revenus : Dépenses déjà approuvées par le C.S.R.Q.N.A., et susceptibles de générer, en retour, une source de revenus.

### **3.5. Réserve prudente**

**3.5.1.** Une réserve prudente de 7,000.00 \$ devra être gardée au compte du C.S.R.Q.N.A. en tout temps.

### **3.6. Contribution**

**3.6.1.** Seulement après avoir rencontré tous les frais susmentionnés; une contribution au W.S.C. et/ou à l'A.C.N.A. devrait être envisagée.

## **4. RELATION AVEC L'ARGENT**

**4.1.** Tous les trésoriers du C.S.R.Q.N.A. doivent utiliser le système comptable mis en place le 1<sup>er</sup> novembre 2006;

**4.2.** Les petites caisses des sous-comités du C.S.R.Q.N.A. ne devraient pas excéder 200.00 \$ et celles-ci seront votées par la conscience de groupe du sous-comité;

- 4.3. Les fonds de roulement de sous-comités du C.S.R.Q.N.A. seront établis en fonction de leurs opérations respectives ou selon une modalité préalablement votée par la table du C.S.R.Q.N.A.;
- 4.4. Lorsqu'un sous-comité régional n'est pas en mesure de respecter nos lignes de conduite en ce qui concerne notre relation avec l'argent, son fonds de roulement sera administré par le trésorier régional en collaboration avec l'aide d'un membre du C.E. (les factures seront payées à même le compte de C.S.R.Q.N.A.);
- 4.5. Un fonds de roulement ne devra pas excéder 500.00 \$ à moins d'être voté au C.S.R.Q.N.A. De plus, il devra obligatoirement être déposé et opéré à partir d'un compte bancaire de sous-comité. Pour valider toutes transactions deux signatures sur trois seront nécessaires. Un des trois signataires au compte sera le coordonnateur ou l'adjoint élu à la table du C.S.R.Q.N.A.;
- 4.6. Toutes transactions excédant la limite normalement accordée en fonds de roulement à un sous-comité devront dans un premier temps :
- Avoir reçues l'approbation de la table du sous-comité quant à l'objet et/ou la nature de la transaction;
  - Une telle exception ne sera possible que si le compte bancaire du sous-comité nécessite qu'une des deux signatures validant une transaction soit prioritairement et obligatoirement celle d'un membre élu à la table régionale (coordonnateur, coordonnateur-adjoint ou trésorier);
  - Le chèque devra être parafé par ce membre (signataire obligatoire) et ce le plus près possible du moment de la transaction;
  - La somme nécessaire à la transaction devra être encaissée le plus près possible du moment de la transaction;
  - Une transaction se fera en présence de deux responsables lorsque celle-ci doit être faite au comptant.
- 4.7. Les sous-comités Ad hoc pourront se voir accorder une petite caisse sur approbation du C.S.R.Q.N.A.;
- 4.8. Tous les sous-comités se doivent de décourager les transactions faites au comptant;
- 4.9. Toute manipulation de fonds de N.A. à des fins personnelles entraîne automatiquement la démission du membre qui en est responsable;
- 4.10. *Pour toute manipulation de fonds au détriment de notre table régionale, une entente devra être prise entre les personnes impliquées et le C.E. régional pour le remboursement dans un délai de 30 jours après la notification à la table régionale, sinon, le compte sera donné à une agence de recouvrement. En cas de non-respect de l'entente, le compte sera automatiquement remis à une agence de collection.*

## DEMANDE DE REMBOURSEMENT

C.S.R.Q.N.A.

(Mise à jour 21 mars 2009)

Nom : \_\_\_\_\_

Date de la demande : \_\_\_\_\_

Évènement/Objet : \_\_\_\_\_

Date de l'évènement : \_\_\_\_\_

Endroit : \_\_\_\_\_

**Le montant maximum pour les repas et les pourboires est de 35\$ par jour pour les réunions régionales, de sous-comités et de comités exécutifs et de 50\$ par jour pour les autres évènements :**

\_\_\_\_\_ # de jours X \$35.00 = \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ # de jours X \$50.00 = \_\_\_\_\_

| JOURS           | VOYAGEMENT<br>0 - 1.00/l = 20¢/km<br>1.00 - 1.20/l = 25¢/km<br>1.20 - 1.40/l = 30¢/km<br>1.41 et plus/l = 35¢/km | HÉBERGEMENT | REPAS/<br>POURBOIRES | AUTRE | NOTES | TOTAL<br>DU JOUR |
|-----------------|--|-------------|----------------------|-------|-------|------------------|
| LUNDI           |  |             |                      |       |       |                  |
| MARDI           |  |             |                      |       |       |                  |
| MERCREDI        |  |             |                      |       |       |                  |
| JEUDI           |  |             |                      |       |       |                  |
| VENDREDI        |  |             |                      |       |       |                  |
| SAMEDI          |  |             |                      |       |       |                  |
| DIMANCHE        |  |             |                      |       |       |                  |
| TOTAUX          |  |             |                      |       |       |                  |
| <b>Avance :</b> |  |             |                      |       |       |                  |
| <b>Dû :</b>     |  |             |                      |       |       |                  |

Étant donné les exigences des gouvernements pour le remboursement des taxes, les factures justificatives devront être jointes à la présente demande sous réserve que dans certains cas les montants facturés pourraient être plus élevés que le montant des pièces justificatives (notamment pour les pourboires, cantines et machines distributrices). Le C.S.R.Q.N.A. se réserve le droit de refuser un remboursement dans un cas où des dépenses sembleraient injustifiées.

**Je, soussigné, certifie l'exactitude des données transmises.**

Signé : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Approuvé : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_